

Nom du produit: LEX-ECLAIR ECLAICISSEUR

Révision: 28/04/2014

Date d'impression: 28/04/2014

## Section1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise.

### 1.1-Nom du produit

Lex-éclair éclaircisseur

### 1.2-Utilisation de la préparation

Eclaircissant pour tous bois

### 1.3-Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Société: Ets Lefauchaux  
13 rue d'Hébécourt  
27140 Saint denis Le Ferment

Téléphone: 02 32 55 14 10  
Fax: 02 32 55 50 87  
Adresse E-Mail: [contact@lefauchaux.fr](mailto:contact@lefauchaux.fr)  
N°Téléphone appel d'urgence: +33(0)1 45 42 59 59

Société/Organisme: INRS/Orphila <http://www.centres-antipoison.net>

## Section2. Identification des dangers.

### 2.1-Classification de la substance/préparation.

Selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]

Acute Tox.3	H301
Acute Tox.2	H310
Acute Tox.3	H331
Skin Corr.1 B	H314

Texte complet des phrases H: voir section 16.

Selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

T,R25  
C;R34  
T,R24  
T,R23

### 2.2-Eléments d'étiquetage.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP)

H301+H331- Toxique par ingestion ou par inhalation.

H310- Mortel par contact cutané.

H314-Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP)

P101- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102- Tenir hors de portée des enfants.

P103- Lire l'étiquette avant utilisation.

P260-Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P262- Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280-Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P301+P310- EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301+P330+P331- EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340- EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P361+P364- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501- Eliminer le contenu/récipient dans un centre d'élimination conforme à la réglementation locale.

Nom du produit: Lex-éclair éclaircisseur  
Révision: 28/04/2014  
Date d'impression: 28/04/2014

**2.3-Autres dangers.**

Pas d'informations complémentaires disponibles.

**Section 3. Composition/informations sur les composants.**

**3.1-Substances**

Nature chimique : acide fluorhydrique + bifluorure d'ammonium en solution aqueuse

**3.2-Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
acide fluorhydrique	(Numéro index)009-003-00-1 (N°-CAS) 7664-39-3 (N°-CE) 231-634-8 (n° REACH)01-01-2119458860-33	2.5<=x%<10	T+ T+R26/27/28 C;R35
bifluorure d'ammonium	(Numéro index)009-009-00-4 (N°-CAS) 1341-49-7 (N°-CE) 215-676-4	2.5<=x%<10	T T;R25 C;R34

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
acide fluorhydrique	(Numéro index)009-003-00-1 (N°-CAS) 7664-39-3 (N°-CE) 231-634-8 (n° REACH)01-01-2119458860-33	2.5<=x%<10	Acute Tox.2 H300 Skin.Corr.1A H314 Acute Tox.1 H310 Acute Tox.2 H330
bifluorure d'ammonium	(Numéro index) 009-009-00-4 (N°-CAS) 1341-49-7 (N°-CE) 215-676-4	2.5<=x%<10	Acute Tox.3 H301 Skin Corr. 1B H314

**Section 4. Premiers secours.**

**4-1-Description des premiers secours.**

- Premier soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un ophtalmologiste.
- Premier soin après ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

**4-2-Principaux symptômes et effets ,aigus et différés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**4-3-Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5-1-Moyens d'extinction**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**5-2-Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de :Fluor(F2).

**5-3 Conseils aux pompiers**

- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu. Porter un vêtement de protection adéquat(combinaison complète de protection)
- Information supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Nom du produit: Lex-éclair éclaircisseur

Révision: 28/04/2014

Date d'impression: 28/04/2014

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6-1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Utiliser un équipement de protection individuel. Porter un équipement de protection respiratoire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter l'accumulation

### 6-2- Précautions pour la protection de l'environnement.

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts ou lacs. Eviter la pénétration dans les sous-sol. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6-3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Procédés de nettoyage : neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre. En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée. Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6-4- Référence à d'autres sections.

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section 7. Manipulation et stockage

### 7-1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé..

### 7-2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

### 7-3- utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Nom du produit: Lex-éclair éclairdisseur

Révision: 28/04/2014

Date d'impression: 28/04/2014

## Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8-1- Paramètre de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8-2- Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs inflammables.  
Equipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussière. Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile.  
Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial.  
Protection de la peau et du corps : tablier et bottes résistants aux solvants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9-1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique	: Liquide
Couleur	: Vert jaunâtre
Odeur	: Léger de chlore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: non précisé acide fort
Vitesse d'évaporation relative	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: non applicable
Température d'auto-inflammation	: non applicable
Température de décomposition	: ne pas surchauffé, afin d'éviter une décomposition thermique
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable
Pression de la vapeur	: donnée non disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: <1
Hydrosolubilité	: Diluable
Viscosité, dynamique	: non applicable

### 9-2- Autres informations.

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section 10. Stabilité et réactivité

### 10-1- Réactivité

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 10-2- Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

### 10-3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10-4- Conditions à éviter

Eviter le gel.

### 10-5- Matières incompatibles

Tenir à l'écart de /des : bases

### 10-6- Produits de décomposition dangereux

Fluor (F2).

Nom du produit: Lex-éclair éclaircisseur  
Révision: 28/04/2014  
Date d'impression: 28/04/2014

## Section11: informations toxicologiques

### 11-1-Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Toxique en cas d'ingestion
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Mortel par contact cutané.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: risque de lésions oculaires graves
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Toxique par inhalation
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible a travers de l'épiderme et dans le derme à la suite d'une exposition allant de 3 minutes à 1 heure
Cancérogénicité	: Les réactions corrosives caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées, et à la fin d'une période d'observation de 14 jours par la décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrice.

## Section12: informations écologiques

### 12-1-Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12-2-Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12-3-Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12-4-Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12-5-Résultats des évaluations PBTet VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12-6-Information écologique supplémentaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13-1-Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale(déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales

## Section14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR/RID/ADNR/IMDG/ICAO/IATA

### 14-1-Numéro ONU

N°UN	: 3289
N°UN (IATA)	: 3289
N°UN (IMDG)	: 3289

### 14-2-Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : UN 3289 LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A  
( bifluorure d'ammonium, acide fluorhydrique... %)

### 14-3-Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU)	: 6.1+ 8
Classe (IATA)	: 6.1+8
Classe (IMDG)	: 6.1+8



#### **14-4-Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (IMDG) : II

#### **14-5-Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement

*14-6- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Non applicable*

#### **14-6-1-Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **14-6-2-Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **14-6-3- Transport aérien**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **14-7- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### **Section 15 : Informations réglementaires**

#### **15-1-Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux installations classées : 1172 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement-A- très toxique pour les organismes aquatiques

Tableaux des maladies professionnelles : hypochlorite de sodium, solution: A;Listé  
hypochlorite de sodium, solution : 65; Listé

#### **15-2-Evaluation de la sécurité chimique**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section16 : Autres informations

### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal) Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3  
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist) Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 3  
Acute Tox. 3 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3  
Acute Tox. 4 (Oral) Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4  
Aquatic Acute 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2  
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Liq. 2 Liquides inflammables, Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 Liquides inflammables, Catégorie 3  
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  
Skin Irrit. 2 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  
STOT SE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 1  
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  
STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables  
H226 Liquide et vapeurs inflammables  
H301 Toxique en cas d'ingestion  
H302 Nocif en cas d'ingestion  
H311 Toxique par contact cutané  
H315 Provoque une irritation cutanée  
H318 Provoque des lésions oculaires graves  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H331 Toxique par inhalation  
H335 Peut irriter les voies respiratoires  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
R10 Inflammable  
R11 Facilement inflammable  
R22 Nocif en cas d'ingestion  
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
R36 Irritant pour les yeux  
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau  
R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
R41 Risque de lésions oculaires graves  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
R62 Risque possible d'altération de la fertilité  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
F Facilement inflammable  
N Dangereux pour l'environnement  
T Toxique  
Xi Irritant  
Xn Nocif

### FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit